

Annonces légales

Par arrêté interministériel du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,189 euro HT le caractère.

Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne. Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales

safer APPEL À CANDIDATURES SAVER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 24 0146 EP : superficie totale : 48 ha 07 a 66 ca dont 13 ha 86 a 10 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : VILLEPERDRIX (48 ha 07 a 66 ca) - 'BRUANCE' : D-179-188 - 'COSTE CLAPIERE' : D-383 - 'L HUBAC' : D-8 - 'LE PARTIMENT' : D-355-365-366-374-376-378 - 'LES LICHIERES' : D-403-414-420-422-430 - 'PLAN DES RIEUX' : D-205-207-208-250-251-461-462-463-511-512-513 - 'SERRE DES TESTES' : D-148 - 'SERRE DU PARTIMENT' : D-323-327 - 'SERRE LA BAYE' : D-252-253-254-255-256-259-307-310-311-312-313. Zonage : CN. Occupation : Libre

AS 26 24 0154 01 MV : superficie totale : 13 ha 22 a 15 ca dont 49 a 89 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : BEAUMONT-MONTEUX (13 ha 22 a 15 ca) - '0350 CHEM DES VENDANGES' : ZI-158 - 'GRAND CHAMPS' : ZI-11-19-28 - 'POULON' : ZI-43-44-70-102-127 - 'PIATS DE DESSOUS' : ZM-105-106-107. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 24 0158 VR : superficie totale : 50 a 12 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation. Parcellaire : LORIOL-SUR-DRÔME (50 a 12 ca) - '0995 VIA AGRIPPA' : ZN-311-312. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 24 0083 ALP : superficie totale : 40 ha 16 a 65 ca dont 40 ha 16 a 65 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : ALEYRAC (36 ha 39 a 24 ca) - 'BISCORET' : A-10-11-12-13. LA BEGUDE-DE-MAZENC (3 ha 77 a 41 ca) - 'CHAMP LAMBERT' : D-580-581-582-586. Zonage : ALEYRAC : RNU - LA BEGUDE-DE-MAZENC : RNU. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERE COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 13/09/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 - Mail : direction26@safer-aura.fr

CUMA DE MONTVENDRE

Siège social : Mairie de Montvendre
N° d'agrément : 26-0103

Assemblée générale Ordinaire et Extraordinaire

Elles auront lieu le 21 septembre 2024 à 9h30 et 10h A la salle communale de Montvendre.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale.
- Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos.
- Approbation des comptes et quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Renouvellement des administrateurs.
- Constatation de la variation du capital social.
- Questions diverses.

Le Président

APCG NOTAIRES

Maitre Ambroise NEYRA
Notaire
38 place de la libération
26110 NYONS

CAPITAL SOCIAL/GERANCE

DÉNOMINATION : CLEO

Forme : Société Civile Immobilière (SCI).
Siège social : LE COLET,
26470 LA MOTTE CHALANCON.
898 361 746 RCS de Romans

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 juillet 2024 et à partir du 31 juillet 2024, les associés ont décidé :

- de modifier le capital social en le portant de 63000 euros à 42000 euros.
 - de la modification de la gerance de la société : Madame Clémence VERDIERE (partant)
- Mention sera portée au RCS de Romans

MACECO

Société civile immobilière
au capital de 684.600,00 €
Siège : 47 rue Paul Bert 26000 VALENCE
Immatriculée au RCS de ROMANS
SIREN N° 444 167 399

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 août 2024, il a été décidé de transférer le siège social du 47 rue Paul Bert 26000 VALENCE au 52 route des Sétérées 26400 CREST à compter du 15 août 2024.

Modification sera faite au RCS de ROMANS (Drôme).

Pour avis
Le Notaire



Cabinet ABEX Conseil
04 75 25 78 94
7 route de Valence
26760 Beaumont-lès-Valence

Avis de constitution

Par acte SSP du 10/07/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ARIKA

Objet social : Plâtrier peinture Nettoyage courant des bâtiments
Siège social : 7 allée Edgar QUINET 26000 Valence.

Capital : 100 euros
Durée : 99 ans
Président : M. ARIDHI Kamel, demeurant 7 allée Edgar QUINET 26000 Valence
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Romans-sur-Isère.

Brèves

DU 2 AU 6 SEPTEMBRE / Travaux d'entretien du tunnel des Grands Goulets

Le Département de la Drôme va réaliser des travaux de maintenance des équipements du tunnel des Grands Goulets du lundi 2 au vendredi 6 septembre. Ces travaux d'entretien courant concernent notamment l'hydrocurage des drains de chaussées et des caniveaux, la vérification du réseau incendie, des capteurs et coffrets de la ventilation et le remplacement des batteries des bornes appel d'urgence. Ils nécessiteront la fermeture totale de la route à la circulation entre 22 h et 6 h. Pendant les périodes de fermeture, une déviation sera mise en place via Saint-Laurent-en-Royans, le col de la Machine, le col de Carri et La-Chapelle-en-Vercors. Le montant de ces travaux s'élève à 21 400 €, à la charge du Département.

VENDANGES / Moins de travailleurs espagnols en France cette année

Quelque 13 500 travailleurs saisonniers espagnols devraient participer cette année aux vendanges françaises, a précisé dernièrement le syndicat de salariés espagnol UGT-Fica sur son site internet. C'est moins que les campagnes précédentes (14 000 à 15 000 depuis 2015). Deux raisons expliqueraient ce chiffre en baisse selon le syndicat : « l'impact de la sécheresse qui a généré un retard dans la campagne viticole et qui va vraisemblablement réduire la production française de raisin » d'une part, et « le transfert de travailleurs vers d'autres secteurs (en particulier la construction) dans plusieurs communautés » dont l'Andalousie qui fournira cependant le principal bataillon de travailleurs saisonniers (10 150), d'autre part. « Les travailleurs partent aux vendanges françaises à la recherche de conditions économiques et sociales qu'ils ne trouvent malheureusement pas dans notre pays », a regretté Mariano Hoya, secrétaire général de l'UGT-Fica qui a appelé les employeurs agricoles espagnols à s'entendre sur un accord d'État qui homogénéiserait les conditions des travailleurs du secteur. Le syndicat a aussi appelé à la prudence face à d'éventuelles fraudes. ■

Chronique paie

	Valeur des coefficients conventionnels de l'emploi		Valeur depuis le 01/05/2024	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
	entre	et		

Palier	entre	et	Valeur	Salaire brut mensuel base 151.67 heures
Palier 1	9	11	11,65 €	1766,92 €
Palier 2	12	16	11,74 €	1780,57 €
Palier 3	17	24	11,91 €	1806,35 €
Palier 4	25	35	12,17 €	1845,78 €
Palier 5	36	51	12,70 €	1926,17 €
Palier 6	52	73	13,30 €	2017,17 €
Palier 7	74	104	14,08 €	2135,47 €
Palier 8	105	143	15,05 €	2282,58 €
Palier 9	144	196	16,29 €	2470,65 €
Palier 10	197	270	18,04 €	2736,07 €
Palier 11	271	399	20,53 €	3113,72 €
Palier 12	400		23,46 €	3558,10 €

Cotisations accident du travail	Taux 2024 (en %)
110 Cultures spécialisées	2,37
130 Elevage gros animaux	2,49
140 Elevage petits animaux	4,27
180 Cultures, élevages non spécialisés	2,34
190 Viticulture	4,05

La gratification des stagiaires est établie sur la base de 4,05 € bruts par heure.

Depuis le 27 décembre 2022 et désormais applicable, le salaire du salarié versé par virement doit être effectué sur un compte bancaire appartenant à ce salarié s'il est titulaire ou cotitulaire du compte bancaire.

Les jours fériés pour 2024

(tombant un jour habituellement travaillé du lundi au vendredi)

- Jour de l'an : lundi 1^{er} janvier 2024
- Lundi Pâques : lundi 1^{er} avril 2024
- Fête du travail : mercredi 1^{er} mai 2024
- Victoire 1945 : mercredi 8 mai 2024
- Jeudi de l'Ascension : jeudi 9 mai 2024
- Lundi de Pentecôte : lundi 20 mai 2024
- Fête nationale : dimanche 14 juillet 2024
- Assomption : jeudi 15 août 2024
- Toussaint : vendredi 1^{er} novembre 2024
- Armistice : lundi 11 novembre 2024
- Noël : mercredi 25 décembre 2024

Cotisations sociales non-cadres au 01.01.2024

Taux des cotisations	Plafond	Employeur	Salarié	Total
Cotisation sécurité sociale Assurances sociales : maladie, maternité, décès • rémunération ≤ 2,5 Smic • rémunération > 2,5 Smic Vieillesse plafonnée Vieillesse déplafonnée Allocations familiales87 • rémunération ≤ 3,5 Smic • rémunération > 3,5 Smic Accident du travail	3 666 €	7 % 13 % 8,55 % 2,02 %	0 % 0 % 6,90 % 2,30 %	7 % 13 % 15,45 % 2,30 %
Contribution solidarité autonomie	3 666 €	0,30 %	0 %	0,30 %
Fonds d'aide au logement		0,10 %	0 %	0,10 %
Chômage	14 664 €	4,05 %	0 %	4,05 %
Retraite complémentaire (Agricole) Retraite complémentaire • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS* • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Contribution d'équilibre technique (CET) • Rémunération supérieure au PMSS Contribution d'équilibre général (CEG) • Tranche 1 : entre 0 à 1 PMSS • Tranche 2 : entre 1 à 8 PMSS Retraite supplémentaire des non-cadres Dès 12 mois d'ancienneté continue (obligatoire)	3 666 €	3,94 % 10,80 % 0,21 % 1,29 % 1,62 %	3,93 % 10,79 % 0,14 % 0,86 % 1,08 %	7,87 % 21,59 % 0,35 % 2,15 % 2,70 %
Assurance garantie des créances des salaires (AGS) - dans la limite de 4 plafonds	14 664 €	0,25 %	0 %	0,25 %
Service santé au travail	3 666 €	0,42 %	0 %	0,42 %
FAFSEA (entreprise moins de 11 salariés) CDI et CDD saisonniers CDD autre que saisonniers		0,55 % 1,55 %	0 % 0 %	0,55 % 1,55 %
Cotisations AFNCA, ANEFA, PROVEA, ASCPA AFNCA pour les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 310, 330, 340, 400, 410, à l'exception de l'ONF, des associations intermédiaires et des sociétés de courses ANEFA PROVEA pour les paysagistes et les APE 110, 120, 130, 140, 180, 190, 400 à l'exception des associations intermédiaires. ASCPA (salarié ayant 6 mois d'ancienneté)		0,05 % 0,01 % 0,20 % 0,04 %	0,01 %	0,05 % 0,02 % 0,20 % 0,04 %
ADEFA Contribution au dialogue social		0,06 % 0,016 %	0,04 %	0,010 % 0,016 %
CSG et CRDS non déductibles (assiette 98,25% du salaire dans la limite de 4 plafonds et de 100% sur la rémunération au-delà)			2,40 %	2,40 %
CSG déductible (assiette : 98,25% du salaire et de 100% de certaines contributions patronales prévoyance)			6,80 %	6,80 %
Forfait social (entreprise de 11 salariés et plus) sur les contributions patronales prévoyance et santé		8 %		8 %
Assurance décès		0,170 %	0,170 %	0,34 %
Garantie incapacité de travail - 6 à 12 mois d'ancienneté - Au-delà de 12 mois d'ancienneté		0,135 % 0,695 %	0,185 % 0,335 %	0,32 % 1,03 %

Le service juridique social de la FDSEA 26,
Manon Dussert

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives...
Béatrice et Nathalie sont à votre service...

une adresse mail à votre service : legales@agriculture-dromoise.fr

Edition PRINT

Parution le jeudi
Bouclage mardi 17 h

Edition SPEL

www.agriculture-dromoise.fr
Parution à la date souhaitée